

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0029/2020

Objet : Arrêté de circulation

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Vu la demande de l'entreprise MTPR de Sargé sur Braye en date du 27 juillet 2020,
Considérant que des travaux d'entretien des fossés situés route basse de Savigny sur Braye doivent réalisés à la demande de la Communauté de Communes des Collines du Perche,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée route Basse de Savigny sur Braye en raison des travaux à compter du 17 août et ce pendant 3 semaines.

Article 2 : La circulation sera alternée avec panneaux.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise MTPR.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 03 août 2020

Le Maire,

Martien ROUSSEAU.

